

LES ARGUMENTAIRES

FRANCE / ALLEMAGNE ÉVOLUTIONS COMPARÉES

LES ARGUMENTAIRES

FRANCE / ALLEMAGNE
ÉVOLUTIONS COMPARÉES

1

Le « couple franco-allemand » joue un rôle clé dans le contexte européen. Avec l'existence de la monnaie commune, les comparaisons entre les deux pays sont au cœur des débats. Alors que la France connaît un déficit de 70 milliards d'euros soit 3,5 % de son PIB, l'Allemagne connaît un fort excédent commercial avec un record de 158 milliards d'euros en 2011 soit 6 % de son PIB.

Comparé au taux de chômage français, le taux de chômage allemand reste faible (10 % en France contre 5,8 % en Allemagne, à fin janvier 2012 selon le Bureau international du travail).

Cependant, ces chiffres globaux masquent une réalité sociale plus complexe. En particulier les

niveaux d'inégalités sociales et de pauvreté sont le revers de la médaille du modèle allemand.

“ Les niveaux d'inégalités sociales et de pauvreté sont le revers de la médaille du modèle allemand ”

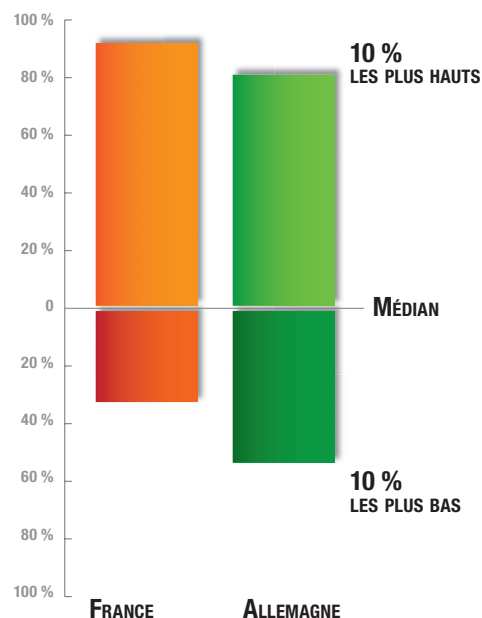
DES INÉGALITÉS PLUS FORTES EN ALLEMAGNE QU'EN FRANCE

Les inégalités se sont beaucoup creusées en Allemagne, notamment au cours des dix dernières années, en relation avec l'existence de bas salaires qui peuvent atteindre des niveaux beaucoup plus bas qu'en France. Ces inégalités se retrouvent au niveau des écarts globaux de salaire, de l'importance du secteur des bas salaires, et du développement du temps partiel. **Le taux de pauvreté s'en ressent.**

DES ÉCARTS GLOBAUX DE SALAIRE PLUS FORTS EN ALLEMAGNE

En 2010, le rapport entre hauts et bas salaires (les 10 % les plus hauts par rapport aux 10 % les plus bas) était de 2,79 en France et de 3,79 en Allemagne. Si le rapport entre hauts salaires et salaire médian est voisin dans les deux pays (1,91 en France ; 1,80 en Allemagne), **l'ampleur prise par le secteur des bas salaires en Allemagne explique des écarts globaux bien plus importants en Allemagne qu'en France**, notamment entre le salaire médian et les bas salaires (1,46 en France ; 2,10 en Allemagne).

ÉCARTS DE SALAIRE PAR RAPPORT AU SALAIRE MÉDIAN



LES EMPLOIS À BAS SALAIRE PLUS NOMBREUX EN ALLEMAGNE

Selon les normes internationales, un emploi est dit à bas salaire lorsque sa rémunération est au plus égale aux deux tiers du salaire médian du pays. En France, ce niveau est proche de celui du Smic. Au cours des dernières années, la proportion de salariés rémunérés au Smic en France a oscillé autour de la barre des 10 %, alors qu'en Allemagne les bas salaires concernent 22,7 % des salariés.

Ces inégalités sont encore accentuées dans certains cas.

“ Le salaire horaire peut descendre jusqu'à 3 € en Allemagne ”

- **Des inégalités entre hommes et femmes.** Sur l'ensemble des hommes salariés à temps plein, 15,9 % en Allemagne et 7,7 % en France entrent dans la catégorie des bas salaires.

Sur l'ensemble des femmes salariées à temps plein, 28 % en Allemagne et 10,6 % en France perçoivent des bas salaires. Pour les deux sexes, les proportions sont plus fortes en Allemagne qu'en France, mais l'écart entre les sexes y est aussi plus important.

- **Des écarts selon le type de contrat de travail.** 15,4 % des CDI en Allemagne et 7,9 % des CDI en France sont des salariés à bas salaire. Pour les salariés en CDD, ils sont 44 % en Allemagne et 19,7 % en France à entrer dans cette catégorie.

En Allemagne, les bas salaires sont endémiques dans certains secteurs : 77 % des intérimaires, 80 % des salariés de la coiffure ou des chauffeurs de taxi, 60 % des salariés de la restauration. **On note aussi des inégalités de genre et de génération :** ces emplois concernent 34,3 % des femmes (16,1 % des hommes) et 48,6 % des moins de 25 ans.

Par comparaison, en France, les smicards représentent 16 % des intérimaires, 34 % des salariés du secteur de l'Hôtellerie Cafés Restaurants (61 % dans la restauration rapide). Différence majeure, le salaire horaire est légalement garanti en France, alors que cette garantie est conventionnelle en Allemagne et ne couvre qu'une partie des salariés. De ce fait, le salaire horaire peut descendre jusqu'à 3 € en Allemagne.

LE TEMPS PARTIEL EN PLUS FORTE PROGRESSION EN ALLEMAGNE

De 2000 à 2010, le nombre de salariés à temps partiel a augmenté d'une manière spectaculaire en Allemagne : + 43 % (+ 17 % en France). Ainsi, en Allemagne, le temps partiel est passé de 19 à 26 % de l'emploi total des 15-64 ans, alors qu'en France sa proportion est restée à peu près stable (de 17 à 17,8 %).

Concernant le temps partiel, les inégalités hommes-femmes sont également plus accentuées en Allemagne : entre 2000 et 2010, le taux de femmes à temps partiel en France est resté stable à 30 %, alors qu'en Allemagne il passait de 38 à 45 %. En comparaison, le taux d'hommes à temps partiel passait de 5 à 7 % en France sur la même période, et de 5 à 10 % en Allemagne.

Il faut toutefois signaler qu'en Allemagne, une partie beaucoup plus importante qu'en France des salariés à temps partiel est en formation (10 % contre 1 %).

LE TAUX DE PAUVRETÉ

Le taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % du revenu médian) est plus important en Allemagne depuis le milieu des années 2000 (en 2010, il est à 15,6 % en Allemagne contre 13,5 % en France). Le taux de grande pauvreté (seuil à 40 % du revenu médian) est comparable dans les deux pays (en 2010, 3,7 % en France et 4 % en Allemagne). Mais depuis le déclenchement de la crise, il tend à augmenter en France, alors qu'il baisse en Allemagne.

LA SITUATION DES FEMMES

Sur différents aspects (proportion dans les bas salaires et dans le temps partiel), les inégalités pour les femmes sont plus marquées en Allemagne qu'en France. De même, si le niveau global du taux d'activité est supérieur en Allemagne (77,6 % contre 70,5 % en France), l'écart entre hommes et femmes est plus élevé en Allemagne (10,8 points contre 8,5 en France ; en intégrant le taux de chômage, la différence serait encore plus importante).

Sur d'autres aspects (inégalités globales de revenu, taux de pauvreté), les femmes sont autant défavorisées en Allemagne qu'en France, mais les écarts par rapport aux hommes sont comparables aux niveaux français. Elles sont les grandes perdantes du creusement des inégalités en Allemagne.

“ Les femmes sont les grandes perdantes du creusement des inégalités en Allemagne ”

Si l'on ajoute le manque de structures d'accueil pour les jeunes enfants allemands (12 % des enfants de moins de trois ans seulement sont pris en charge en Allemagne, contre 25 % en France) et la faiblesse de la politique familiale, cette situation se traduit entre autres par une fécondité beaucoup plus faible (1,39 enfants par femme en Allemagne contre 2 en France pour l'année 2010) et par un fort retrait des femmes du marché de l'emploi lors d'une naissance : l'écart du taux d'activité entre les femmes de 25 à 49 ans, ayant au moins un enfant de moins de 12 ans, et les autres femmes est de 13,4 points en Allemagne contre 8,6 en France.

↳ L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE MAIN D'ŒUVRE

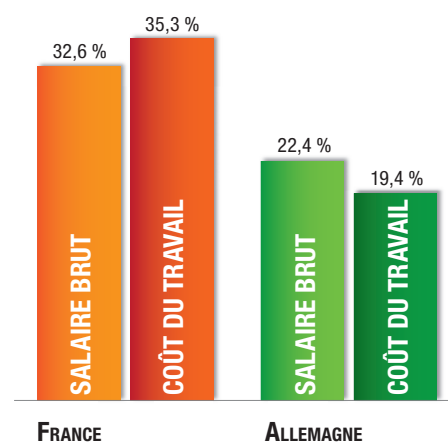
Au cours de la décennie 2000, le coût du travail a évolué moins vite en Allemagne : 19,4 % contre 35,3 % en France. Cette différence se retrouve dans tous les secteurs. En Allemagne, cette évolution a été plus faible que l'augmentation des salaires bruts (22,4 %), alors qu'au contraire elle a été plus forte en France où les salaires bruts ont augmenté de 32,6 %. Ceci s'explique par le transfert d'une partie des charges sur les salaires vers la fiscalité.

Le tableau et le graphique (page 5) illustrent, pour trois niveaux de salaire annuel, la répartition des charges (patronales et salariales) et des impôts sur le revenu (la TVA n'est pas indiquée), en référence au salaire brut (chiffres 2009).

Si on ramène le coût de la main d'œuvre au PIB (coût salarial par unité produite), on obtient le « coût salarial unitaire », indicateur qui intègre la productivité et pas uniquement le coût de la main d'œuvre. Pour l'ensemble de l'économie, cet indicateur est resté à peu près stable en Allemagne entre 2000 (base 100) et 2010 (101,8), alors qu'il augmentait de 21,1 % en France.

L'écart de progression a été moindre dans l'industrie : à partir de la base 100 en 2000, l'indice s'est

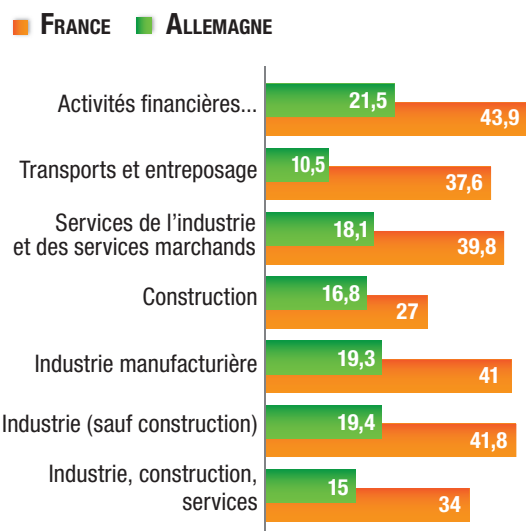
COMPARAISON DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE ET DU COÛT DU TRAVAIL



établi au même niveau en 2010 pour l'Allemagne (101,8) et n'atteignait que 109 en France.

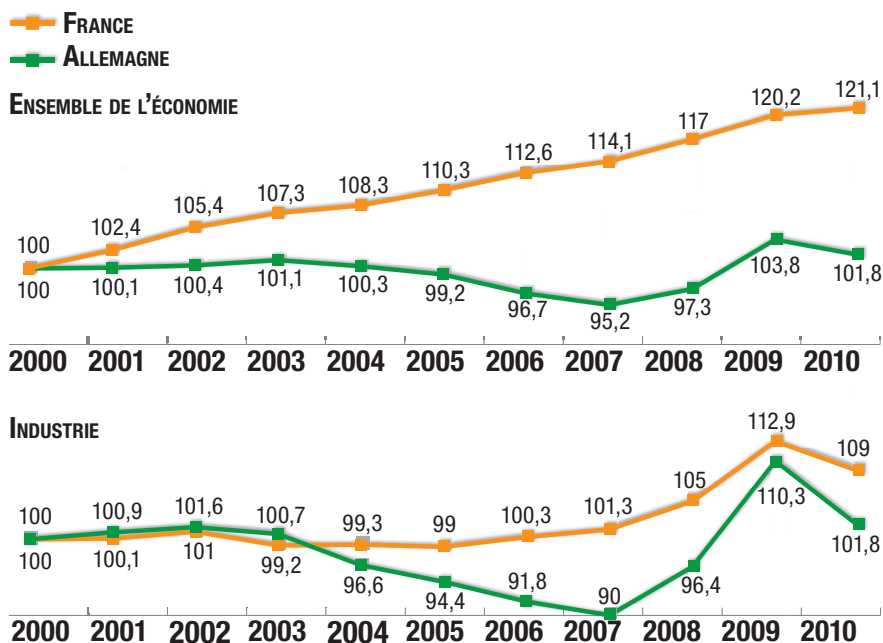
Dans les services, les évolutions sont beaucoup plus proches de celles de l'ensemble de l'économie, avec une différence nette entre les deux pays : faible progression en Allemagne (+ 4,4 %), augmentation identique à celle de l'ensemble en France (+ 21,1 %).

ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'INDICE DU COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE* ENTRE 2000 ET 2010 EN %



*ICM : coût salarial horaire brut (y compris charges patronales)

ÉVOLUTION COMPARÉE DU COÛT SALARIAL



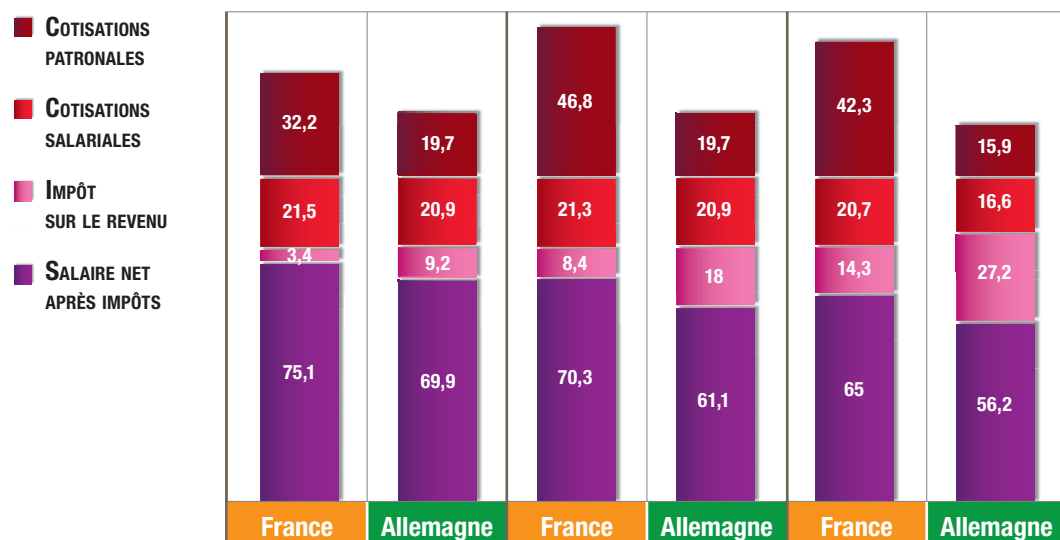
COMPARAISON DES FICHES DE PAIE POUR 3 NIVEAUX DE SALAIRE...

Salaire annuel brut (a)	20 000 €		40 000 €		70 000 €	
	France	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne
% du salaire moyen 2009	60 %	49 %	121 %	98 %	212 %	171 %
Cotisations patronales (b)	6 434 €	3 945 €	18 724 €	7 890 €	29 575 €	11 113 €
Cotisations salariales (c)	4 292 €	4 175 €	8 532 €	8 350 €	14 476 €	11 630 €
Impôt sur le revenu (d)	680 €	1 835 €	3 351 €	7 182 €	9 973 €	19 052 €
Coût du travail (a + b)	26 434 €	23 945 €	58 724 €	47 890 €	99 575 €	81 113 €
Salaire net après impôts (a - c - d)	15 028 €	13 982 €	28 117 €	24 468 €	45 551 €	39 318 €

... EN % DU SALAIRE BRUT

Cotisations patronales	32,2 %	19,7 %	46,8 %	19,7 %	42,3 %	15,9 %
Cotisations salariales	21,5 %	20,9 %	21,3 %	20,9 %	20,7 %	16,6 %
Impôt sur le revenu	3,4 %	9,2 %	8,4 %	18 %	14,3 %	27,2 %
Total prélèvements obligatoires salariés	24,9 %	30,1 %	29,7 %	38,8 %	34,9 %	43,8 %

RÉPARTITION DES CHARGES EN %



➤ CROISSANCE, EMPLOI, TEMPS DE TRAVAIL ET CHÔMAGE PARTIEL

Le recours au chômage partiel est nettement plus élevé en Allemagne qu'en France. En 2009, il a concerné plus de 3 % des salariés en Allemagne, contre moins de 1 % en France. En 2010, les chiffres étaient d'environ 1,25 % en Allemagne et 0,70 % en France (données OCDE).

Pour les salariés à plein temps, l'horaire moyen hebdomadaire est légèrement supérieur en Allemagne à celui qui existe en France (40,6 heures contre 39,4). C'est l'inverse pour les salariés à temps partiel (respectivement 18,4 contre 23,2). Si bien que, compte tenu de l'ampleur prise par le temps partiel (voir plus haut), **l'horaire hebdomadaire moyen sur l'ensemble des salariés est sensiblement inférieur en Allemagne par rapport à la France** : 34,7 heures contre 36,5.

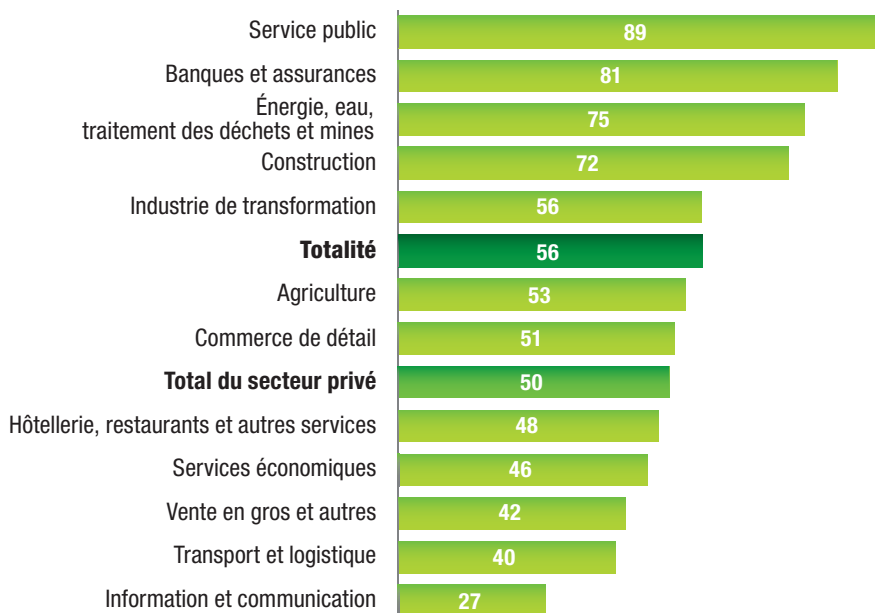
De 2008 à 2011, les PIB ont régressé : de 0,9 % en France et de 0,2 % en Allemagne. Mais, alors que la France perdait 353 000 emplois, l'Allemagne en gagnait 225 000. Dans l'industrie, on constate des pertes d'emploi assez voisines dans les deux

“ L'horaire hebdomadaire moyen sur l'ensemble des salariés est sensiblement inférieur en Allemagne ”

pays : 283 000 en France, 256 000 en Allemagne. Par contre, dans les services, alors que la France perdait 11 000 emplois, l'Allemagne en gagnait 443 000 (chiffres OFCE). Dans la mesure où l'industrie allemande a fait de plus en plus appel à de nombreux intérimaires considérés comme des emplois de service, ces chiffres sont à prendre avec précaution, mais ils indiquent une tendance très nette.

➤ LA COUVERTURE CONVENTIONNELLE

TAUX DE COUVERTURE DES SALARIÉS ALLEMANDS PAR UNE CONVENTION COLLECTIVE EN %



En France, le dispositif d'extension des conventions collectives permet d'assurer une couverture à 98 % des salariés.

En Allemagne, le taux de couverture des salariés par une convention collective est en constante diminution : en 2010, il est tombé à 56 % dans les Länder de l'Ouest, à 37 % dans ceux de l'Est, contre respectivement 68 et 52 % en 1998. Certaines entreprises appliquent la convention collective, même si elles n'y sont pas obligées. Ceci ramène les taux à 63 % à l'Ouest et 50 % à l'Est en 2010, contre respectivement 76 % et 63 % en 1998.

Ce taux est variable selon les secteurs : pour 2010, autour de la moyenne de 56 % à l'Ouest, il va de 27 % dans l'information et la communication, à 89 % dans l'administration publique. La moyenne du secteur privé est de 50 %, avec 81 % dans les Banques et assurances.

Les conventions collectives sont rarement étendues en Allemagne : 1,5 % d'entre elles. Ce taux reste stable depuis 2006. Il était de 5,4 % en 1991.

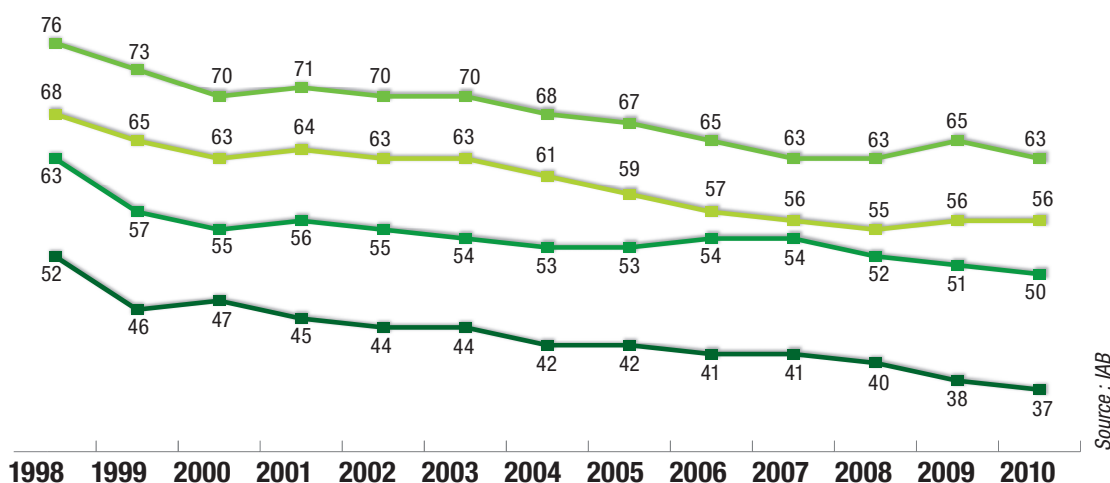
COUVERTURE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE EN ALLEMAGNE, SUR LA BASE DE TOUS LES EMPLOYÉS EN %

ALLEMAGNE DE L'OUEST

— EN TOTALITÉ (OUEST)
— ACCORDS SECTORIELS

ALLEMAGNE DE L'EST

— EN TOTALITÉ (EST)
— ACCORDS SECTORIELS



LES LOIS HARTZ EN ALLEMAGNE

Les lois Hartz, adoptées entre 2003 et 2005 sous le mandat du chancelier Gerhard Schröder, ont profondément modifié la réglementation du travail en Allemagne.

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Les lois Hartz ont en premier lieu modifié le système d'assurance chômage. La réforme n'a conservé que l'allocation de base, versée pendant une durée de 12 mois maximum (auparavant elle pouvait aller jusqu'à 32 mois).

L'aide sociale versée par l'Etat a été fortement remaniée : elle est désormais conditionnée à l'ensemble des revenus du ménage (allocation familiale incluse) et comprend une allocation forfaitaire (364 € / personne en 2009) à laquelle s'ajoutent une allocation logement (plafonnée à 280 € / mois), une assurance maladie et une cotisation retraite. Selon le DGB (Confédération allemande des syndicats), pour un couple sans enfant, cela représente environ 1100 € / mois.

L'obligation faite aux chômeurs d'accepter toute proposition d'emploi, même en deçà de leur qualification et faiblement rémunéré, a été considéra-

blement renforcée. L'aide sociale joue alors un rôle de revenu de complément pour des salariés à bas salaire. Compte tenu de l'absence de revenu minimum légal et du faible taux de couverture conventionnelle, le nouveau système concurrence et déstabilise l'ensemble des garanties salariales pour tous les salariés. Si le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation de base a chuté de 670 000 entre 2005 et 2011 (- 30 %), celui des actifs ayant un emploi bénéficiaires de la nouvelle aide sociale de l'Etat a augmenté de 430 000 (+ 45 %).

LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PRÉCAIRE

Les lois Hartz ont contribué au développement des emplois précaires : contrats d'intérim et mini-jobs.

Le travail intérimaire est autorisé pour une durée indéterminée dans l'ensemble des branches, à l'exception du Bâtiment. Les salariés en intérim ne dépendent plus de l'entreprise dans laquelle ils exercent leur mission, mais de l'entreprise d'intérim. Malgré une loi sur l'égalité de traitement des salariés dans l'entreprise, il est possible d'y déroger

en passant des conventions sur les salaires pour les salariés intérimaires.

D'après l'Agence fédérale pour l'emploi, **la croissance qu'a connue l'emploi en 2010 est à imputer pour moitié au travail temporaire**. Entre 1996 et 2011, le nombre de salariés intérimaires est passé de 170 000 à 900 000. La même agence a mis en évidence que les salaires des intérimaires étaient de 30 à 43 % inférieurs à ceux de leurs collègues en CDI. Certaines entreprises créent leur propre agence d'intérim dans le but d'échapper aux conventions collectives de leur branche. L'Agence fédérale pour l'emploi souligne qu'en 1994, on dénombrait 6 910 entreprises de travail intérimaire. En 2010, on en recensait 16 600 dont 6 400 de moins de dix travailleurs intérimaires.

Les mini-jobs sont des emplois rémunérés au maximum 400 € / mois. Jusqu'à ce seuil, le salarié est exonéré de charges salariales et d'imposition, l'employeur s'acquitte d'une cotisation sociale forfaitaire supérieure de 10 % au taux ordinaire. Un dispositif intermédiaire existe sous la dénomination de « midi-job » pour des emplois rémunérés de 401 € à 800 € / mois. La faiblesse de contributions à la protection sociale n'ouvre généralement pas de droits aux salariés. Ils sont alors éligibles à l'aide sociale de l'Etat.

Ces rémunérations ne sont pas liées à une durée de travail. Dans les secteurs non couverts par une

“ En Allemagne, la croissance qu'a connue l'emploi en 2010 est à imputer pour moitié au travail temporaire ”

convention collective, le salaire horaire peut ainsi descendre à des niveaux très faibles.

En 2011, on a dénombré 7,2 millions de mini-emplois. Derrière ce chiffre global, il faut noter que fin 2010, 2,4 millions de mini-emplois étaient occupés à titre d'activité secondaire. Pour 4,8 millions de salariés, le mini-job constitue par conséquent l'activité exclusive (67 % sont des femmes). **Les mini-jobs représentent les deux tiers de l'emploi à temps partiel en Allemagne.**

Le volume de mini-jobs a peu évolué, sinon légèrement à la baisse au plus fort de la crise, pendant la période 2008-2011. La crise n'a donc pas entraîné une recrudescence de cette forme précaire d'emploi. Elle avait déjà fortement progressé avant.

POUR EN SAVOIR +

LES ARGUMENTAIRES sur cfdt.fr



La version électronique de ce document est téléchargeable depuis le site www.cfdt.fr dans la rubrique « Boîte à outils / Argumentaires ».